



Garde d'enfant pour separation non mariés

Par **PAULIE**, le **26/11/2008** à **10:34**

Bonjour,

Je suis separé du père de mes 2 enfants(5 et 3 ans) depuis 1 an et demi... Il vit à 400 km de chez nous

Je l'ai quitté parce qu'il me trompait avec des femmes et des hommes, il ne s'occupait pas des enfants (les laissais tout seul dans la piscine, les laissait jouer avec la cheminée, la tronconneuse,) et en plus il m'a frappé pour recuperer des photos de lui en train de coucher avec un homme...

Je suis donc partie avec mes fils....

Aujourd'hui il me demande de lui ammener les enfants tous les 15 jours, refuse de payer une pension alimentaire (sous pretexte que c'est moi qui suis partie) et me denigre complètement aupres de mes fils...

QUand il les a, il s'en occupe très peu, (il les a eu 5 jours debut novembre et les a laisse 3 jours a sa voisine, il leur a donne de la biere à boire,...)

Quand je lui donne, j'ai vreiment peur qu'il ne me les rende pas....

Quels sont mes droits? Qua vat'il me donner? Combien de fois va t'il avoir les enfants?

Qu'ais je comme recours? vers qui me tourner pour officialiser tous ca (pas trop cher, j'ai déjà beaucoup de mal a tout payer....)

Merci beaucoup

Sandrine

Par **jeetendra**, le **26/11/2008** à **11:44**

bonjour, dans votre intérêt et celui de vos enfants vous devez saisir le juge aux affaires familiales pour limiter, voir exclure, si c'est possible le droit de visite et d'hébergement, le

problème du versement irrégulier, voir inexistant de la pension alimentaire, de l'autorité parentale, etc. cordialement

Par **PAULIE**, le **26/11/2008** à **12:50**

Je suppose q'il y a tout un dossier a préparer, quel en ai le cout? faut il que je prenne un avocat?

Par **Marion2**, le **26/11/2008** à **13:00**

Bonjour,
Vous envoyez un courrier recommandé AR au JAF (Tribunal de Grande Instance).
Un avocat n'est pas obligatoire.
Cordialement